

RAPPEL SÉCURITÉ : RUE EN SENS UNIQUE ET ARRET BUS SCOLAIRE

Il est strictement INTERDIT de faire demi-tour dans la rue contournant le centre d'activités même lorsque le bus scolaire est à l'arrêt pour la montée des enfants.

⚠️ **Pourquoi cette interdiction ?**

- **Sécurité des enfants :** Un demi-tour crée des angles morts importants et des manœuvres inattendues dans une zone où des enfants circulent à pied.
- **Respect du sens unique :** La rue étant à sens unique, faire demi-tour vous place en **sens interdit**, ce qui augmente considérablement le risque d'accident frontal avec d'autres véhicules.
- **Maintien de la fluidité :** Veuillez patienter quelques instants derrière le bus. La sécurité de nos enfants vaut bien quelques secondes de patience.

⚖️ **Ce que dit la loi (Code de la route)**

- **Circulation en sens interdit (Art. R412-28) :** 135 € d'amende et retrait de 4 points sur le permis de conduire.
- **Manœuvre dangereuse / demi-tour non autorisé :** Sanctionné par une amende forfaitaire.